

Méthodologie : expliciter une expression

Expliciter, c'est éclaircir, préciser un terme, un concept, une idée, une phrase. Cela permet également de formuler clairement ce qui peut être sous-entendu.

On peut utiliser des synonymes, avoir recours à des définitions, reformuler ou vulgariser certains passages de texte afin d'exprimer plus clairement les concepts économiques ou juridiques.

Étape 1 : Repérer les termes essentiels de l'expression soulignée :

- Commencez par souligner les termes qui vous semblent être des notions économiques ou juridiques.

Étape 2 : Expliquez les mots soulignés

- Notez les définitions des notions économique ou juridique au brouillon.
- Formulez une explication des autres mots soulignés, en utilisant des synonymes.

Étape 3 : Relisez les expressions

- Relisez les paragraphes ou le document d'où est extraite l'expression soulignée.
- Notez brièvement le sens que vous donnez à l'idée générale exprimée dans le paragraphe ou le document (de quoi on parle ?).

Étape 4 : Rédigez

- Expliquez le sens de l'expression au regard du texte ou du document dans sa globalité, en choisissant d'autres mots que ceux de la phrase et en introduisant les définitions des notions économiques ou juridiques.

Exemple :

« En l'absence de définition posée par la loi, c'est la jurisprudence qui a posé les critères à remplir pour caractériser l'existence d'un abus dans l'utilisation des smartphones personnels sur le lieu de travail. »

Explication de "critères"
Conditions nécessaires

Explication de "caractériser"
Définir, expliciter

Explication de "abus"
Pratique non autorisée, trop importante, illégitime

Le Code du travail ne définissait pas clairement les règles d'utilisation des téléphones portables personnels des salariés dans les entreprises. Ce sont différentes affaires jugées par les tribunaux qui ont permis de déterminer clairement les conditions nécessaires à la constitution d'une faute de la part du salarié lors de l'utilisation de son téléphone. L'employeur peut utiliser le jugement rendu qui est devenu une référence pour toutes les autres affaires de ce type.



Ce travail implique nécessairement de maîtriser l'ensemble des connaissances et des définitions du programme de bac pro AGOrA sur les 3 années !

Définition "jurisprudence"

Ensemble des décisions de justice relatives à une question juridique donnée. Il s'agit de décisions précédemment rendues, qui illustrent comment un problème juridique a été résolu.